

CONTRATS DOCTORAUX 2025

Formulaire de candidature – Contrats doctoraux 2025-2028

Dossier complet à déposer au plus tard
le 16 mai 2025 à 8h (heure de Paris) sur la [boîte de dépôt dédiée](#)

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. L'écosystème ArTeC

Inscriptions dans une École doctorale et un laboratoire membres d'ArTeC :

L'inscription dans l'une des écoles doctorales ci-dessous est obligatoire.

Paris 8 : ED 159 Esthétique, sciences et technologies des arts

Paris 8 : ED 31 Pratiques et théories du sens

Paris 8 : ED 224 Cognition, langage, interaction

Paris 8 : ED 401 Sciences sociales

—

Paris Nanterre : ED 138 Lettres, langues, spectacles

Paris Nanterre : ED 139 Connaissance, langage et modélisation

Paris Nanterre : ED 395 Espaces, temps, cultures

Un dossier d'inscription en doctorat est donc à retirer en parallèle, et à déposer auprès de l'une des écoles doctorales éligibles. Les candidat-es devront, en outre, être rattaché-es à l'une des équipes de recherche suivantes :

- Histoire des Arts et des Représentations, HAR (EA 4414)
- Arts des Images & Art Contemporain, AIAC (EA 4010)
- Esthétique, musicologie, danse et création musicale MUSIDANSE (EA 1572)
- Scènes du monde, création, savoirs critiques (EA 1573)
- Laboratoire Paragraphe (EA 349)

- Laboratoire d'études et de recherche sur les logiques contemporaines de la philosophie, LLCP (EA 4008)
- Laboratoire d'Études Romanes, LER (EA 4385)
- Cognition Humaine et Artificielle, CHArt (EA 4004)
- Structures Formelles du Langage, SFL (UMR 7023)
- Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris, CRESPPA (UMR 7217)
- Laboratoire d'Études de Genre et de Sexualité, LEGS (UMR 8238)
- Transferts critiques et dynamique des savoirs, TransCrit (EA 1569)
- Littérature et Histoires, Esthétique, LHE (EA 7322)
- Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale, LAPPS (EA 4386)
- Esthétique, sciences et technologies du cinéma et de l'audiovisuel, ESTCA (EA 2302)
- Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation, CEMTI (EA 3388)
- Dispositifs d'Information et de Communication à l'Ère Numérique- Paris Ile de France, DICEN-IdF (EA 7339)
- Institut de Recherches Philosophiques, IRePh (EA 373)
- Laboratoire Énergétique Mécanique Électromagnétisme, LEME (EA 4416)
- Centre de recherches anglophones CREA (EA 370)
- Études romanes (EA369)
- Centre de Recherche en Littérature et Poétiques comparées, LIPO (EA3931)
- Centre des Sciences des littératures en langue Française, CSLF (EA 1586)
- Laboratoire d'Intelligence Artificielle et Sémantique des Données (LIASD)
- Institut d'histoire du temps présent, IHTP (UMR 8244)
- Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, LESC (UMR 7186)
- Laboratoire de sociologie, philosophie, et anthropologie politiques, Sophiapol (EA 3932)

- Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement, LAVUE (UMR 7218)

2. Service du/de la doctorant.e contractuel.le

Le service confié au/à la doctorant.e contractuel.le sera arrêté annuellement par le chef d'établissement (présidence d'université). Si des modifications sont envisagées pour l'année suivante, elles doivent être formulées au printemps.

Il existe deux cas de figure :

- Le·la doctorant.e contractuel.le accomplit pendant la durée de son contrat, un service annuel exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation de son doctorat. Celui-ci doit s'inscrire dans les orientations de recherche de l'EUR ArTeC.

ou

- Le·la doctorant.e contractuel.le accomplit pendant la durée de son contrat, un service annuel qui comprend, pour les cinq sixièmes de son temps de travail effectif, les activités de recherche liées à la préparation de son doctorat, et, pour un sixième de son temps de travail, d'autres missions reliées aux projets de l'EUR ArTeC :
 - Enseignement dans le cadre d'une équipe pédagogique intégrant l'offre de formation de l'EUR ARTEC, pour un service annuel au plus égal au tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs, défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;
 - Diffusion de l'information scientifique et technique ;
 - Valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique, organisation d'activités de recherche au sein de l'EUR ArTeC ou d'une de ses équipes affiliées, pour une durée annuelle maximale de 268 heures ou 32 jours ;
 - Missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association, un atelier d'artiste ou une fondation pour une durée annuelle maximale de 268 heures ou 32 jours.

➤ **Tous·tes les doctorant·es devront participer régulièrement à la vie intellectuelle d'ArTeC.**

II. CONDITIONS ET MODALITÉS

Qui peut postuler ?

Il n'y a pas de condition d'âge ou d'année d'obtention du Master pour postuler.

Le projet du/de la candidat·e doit **clairement s'inscrire dans les axes scientifiques de l'EUR ArTeC**. Le directeur ou la directrice de recherche pressenti·e doit être **membre HDR titulaire** d'un laboratoire de l'EUR ArTeC (liste ci-dessus).

Quand postuler ?

Il est possible de postuler pour entamer le contrat doctoral au début de la première année de thèse, ou au début de la deuxième année de thèse. Un·e doctorant·e en 1^e année peut s'inscrire au concours pour l'obtention d'un contrat doctoral, jusqu'à la fin du 12^e mois d'inscription en thèse. Il est donc possible de se présenter deux fois au concours ArTeC.

Constitution du dossier de candidature :

- Le présent formulaire de candidature (ci-dessous), dûment rempli et signé
- Le CV de la ou du candidat·e (3 pages maximum)
- Une lettre de candidature motivée
- Le projet de thèse

(4 pages maximum, police Times 12, bibliographie sommaire incluse)

NB : Par souci d'équité, les pages supplémentaires seront retirées du dossier

Il conviendra notamment d'argumenter à propos de l'inscription du projet dans les thématiques de l'EUR ArTeC, de présenter l'approche méthodologique globale, un corpus de texte, et le calendrier de travail envisagé) ;

- L'avis motivé du/de la directeur·rice de recherche (avec sa signature) ;
- Le mémoire de Master 2 (ou équivalent) et le procès-verbal de soutenance ;
- Tout autre document (publications, portfolio, réalisations, etc.) pouvant compléter ou qualifier la candidature.

IMPORTANT : Le ou la candidat.e peut déposer sa candidature si sa soutenance de Master n'a pas encore eu lieu. Néanmoins, il ou elle devra avoir soutenu avant le 19 juin 2025.

Calendrier du concours :

- Publication de l'appel : 14 mars 2025
 - Clôture du dépôt de candidature : 16 mai 2025 à 8h (heure française)
 - Instruction des dossiers et présélection des candidat.es admissibles : 2 juin 2025
 - Auditions par le Conseil académique : 19 juin 2025
- Résultats annoncés à partir du 24 juin 2025 par voie électronique

Le contrat doctoral prendra effet au lundi 1^{er} septembre 2025, pour trois ans.

III. FORMULAIRE À COMPLÉTER

1. Identité :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Courriel :

Tél :

2. Rattachement du/de la candidat.e :

Université :

École Doctorale :

Laboratoire :

Directeur/rice de recherche pressenti(e) :

Le cas échéant, codirection ou cotutelle pressentie :

3. Positionnement du projet de thèse par rapport aux axes de recherche de l'EUR ArTeC (1000 signes espaces compris maximum) :

NB - Le sujet et la méthodologie devront s'inscrire dans l'un au moins des trois grands axes de l'EUR ArTeC :

La création comme activité de recherche

Nouveaux modes d'écritures et de publications

Technologies et médiations humaines

Pourront être investis les champs de recherche et d'expérimentation définis sur le site de l'EUR (<https://eur-artec.fr/leur-artec/presentation/>).

4. Sujet proposé par le/la candidat.e :

Titre :

Type de recherche (cocher 1 ou 2 cases maximum)

- Recherche-création
- Recherche-action
- Recherche-développement
- Recherche théorique

Résumé du projet de thèse
(20 lignes maximum)

Signature du/de la candidat.e

Signature du directeur ou de la directrice du laboratoire (obligatoire) :